

CAEN de Lyon

Conseil Académique de l'Éducation Nationale



Conseil académique

Auvergne- Rhône-Alpes :

Nombre de mandataire(s) : 4

Dont titulaire(s) : 2

Dont suppléant(s) : 2

Suppléant : 1 poste à pourvoir

Durée du mandat : 3 ans

Date de renouvellement : 01/11/2022

Composition du Conseil académique :

Le CAEN est composé de 72 membres répartis équitablement en 3 collèges :

- Collège 1 : 24 élus des collectivités locales dont 8 pour la Région, 2/ département (6), 2 métropole de LYON + 8 pour les mairies.
- Collège 2 : 24 représentants des personnels de l'EN dont 15 pour l'enseignement du 2nd degré, 4 enseignement supérieur, 3 responsables d'établissement, 2 responsables établissements agricoles.
- Collège 3 : 24 représentants des « usagers » dont 8 représentants de parents d'élèves, 3 représentants d'étudiants, 6 ORS, 6 ORE, et 1 représentant du CESER.

Réunions :

Au minimum 2 fois par an à Lyon

Les Missions du Conseil Académique :

Le CAEN de Lyon peut être consulté et émettre des vœux sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans l'académie. Il examine le schéma prévisionnel des formations secondaires, le programme d'investissements, de subventions de fonctionnement des lycées, la formation continue des adultes et l'enseignement supérieur.

Les avis du conseil sont émis à la majorité. En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.